

# Les échos de Cahuzac

Bulletin d'informations de Juillet à Décembre 2025.



## Edito

Cet éditto se limitera à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026 et vous inviter à participer nombreux à la **cérémonie des vœux** qui aura lieu le **vendredi 9 janvier 2026 à 18h** dans la salle des fêtes.

Les règles en vigueur pour les prochaines municipales ne m'autorisant pas à révéler nos éventuels projets avant l'ouverture de la campagne électorale, je vous invite à prendre bien soin de vous.

Jean-Pierre TESTUT

## Sommaire

### Informations municipales :

- Vos élus vous informent p 2
- Infos diverses p 7
- Les manifestations municipales p 9

### Vie des associations :

- Société de chasse p10
- Association Saint Martin p10

- Comité des fêtes p 11
- ASCCL p 11
- Dates à retenir p 12

Rédaction : Commission Communication

Mairie de Cahuzac

Edition : Mairie de Cahuzac

# VOS ELUS VOUS INFORMENT.

## SEANCE DU 11 AOUT 2025.

### 1 - Décision Modificative 1 2025

Le Maire informe les élus qu'une erreur de calcul dans la préparation budgétaire sur l'opération 65 "Portes des locataires" article 2135 conduit à une insuffisance de crédits pour le règlement de la facture du prestataire,

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

2111 (21) - 56 : Terrains nus : -1 404,05

2135 (21) - 65 : Instal.géné.,agenc.,am : 1 404,05

Où cet exposé les élus décident d'adopter la décision modificative à l'unanimité

Donnent pouvoir au Maire de signer tout document relatif à cette décision,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 2 - Subventions 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention des associations pour 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations énumérées ci-dessous pour leurs dépenses de fonctionnement :

Article	Débiteur/Créancier	Attribution 2025
65748	ADMR CASTILLONNES	300,00 €
65748	ALC Basket	300,00 €
65748	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillonnès	300,00 €
65748	APE des écoles de Castillonnès	100,00 €
65748	Association des JSP	100,00 €
65748	Ciné 4	200,00 €
65748	Comice agricole	100,00 €
65748	Comité des fêtes	300,00 €
65748	Les Elles Roses 47	150,00 €
65748	Radio 4	100,00 €
65748	Rugby 4 cantons	100,00 €
65748	SOCIETE DE CHASSE CAHUZAC	300,00 €
65748	Souvenir Français	60,00 €
65748	UFACVG	50,00 €
65748	Vous êtes ici	100,00 €
65748	Réserve subvention exceptionnelle	400,00 €
	TOTAL	2 960,00 €

- D'imputer la dépense à l'article 65748 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du budget primitif 2025.

- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 3 - REU - traitement de dossiers d'inscription électorale antérieurs au 1er janvier 2025

Les élus prennent note des informations apportées.

### 4 - Chemin de Plantous devis

PHILEA Conseil avait été sollicité pour un devis de rédaction des actes concernant la cession du chemin Plantous. À ce jour, l'entreprise n'a eu aucun retour concernant sa proposition et demande par mail le 10

juillet 2025 si le projet est toujours d'actualité. Aucune suite ne sera donnée car le chemin ne sera pas acheté par la commune.

Un renseignement juridique sera pris concernant l'entretien du chemin d'utilité publique s'il était reconnu.

### **5 - Courrier du CDG relatif au risque de disparition du SGM**

Le Maire informe les élus de la menace pesant sur le dispositif de formation Diplôme Universitaire "Carrières Territoriales en Milieu Rural"

### **6 - Courrier du département relatif aux poubelles**

Le Maire lit le courrier du département reçu le 9 juillet relatif aux dépôts sauvages.

### **7 - Courrier du Ministère de la transition Écologique relatif aux outils à disposition des communes**

Le Maire lit le courrier du Ministère de la transition écologique faisant état des différents outils à disposition des collectivités pour mieux anticiper les phénomènes climatologiques.

### **10 - Courrier Orange relatif à la suppression du cuivre**

Le Maire lit le courrier Orange reçu le 9 juillet 2025 relatif à la suppression du réseau cuivre.

### **11 – Maison Forestier**

Les élus demandent où en est le dossier, réponse en attente de retour du Conseil Départemental.

---

## **SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025.**

### **1 – Décision modificative 2 2025**

Le Maire expose que suite à un oubli dans la préparation du budget, l'échéance de l'avance de trésorerie pour les travaux de l'église n'a pas été intégré à l'article 1641 pour le capital et 165 pour les intérêts, Afin de rectifier cette erreur, il propose la décision modificative suivante :

- 1641 (16) : Emprunts en euros : 35 000,00
- 165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus : 1 300,00
- 2111 (21) - 56 : Terrains nus : -36 300,00

Où cet exposé les élus décident d'adopter la décision modificative à l'unanimité,

Donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à cette décision,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2 - Don d'une parcelle de terre pour la réalisation d'une voie communale "Chemin de Mondounet "**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de don de la parcelle de terre, section C n° 420 lieu-dit Mondounet à Cahuzac (47) d'une superficie de 1 are 11 centiare appartenant aux consorts LAGENEBRE pour la voie communale "Chemin de Mondounet".

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le don des consorts LAGENEBRE la parcelle de terre cadastrée sous la référence suivante :

- section C n° 420 lieu-dit Mondounet à Cahuzac (47) d'une superficie de 1 are 11 centiare

Soit une contenance totale de 1 are 11 centiare.

- de confier l'acte notarié dudit projet à Maître BEVIGNANI notaire à 24440 Beaumont du Périgord étant entendu que tous les frais relatifs à cet acte seront à la charge du vendeur.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents administratifs s'y reportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Plan de financement de la tranche conditionnelle 5 de restauration de l'église**

Monsieur le maire fait part aux élus de l'accord en date du 13 août 2025 de la préfecture concernant la possibilité de regrouper les 2 tranches conditionnelles de restauration de l'église. Il convient donc de d'étudier le plan de financement de cette tranche :

Honoraires suivi des travaux _____	9 788.68 €
Mission complémentaire à la demande de la DRAC _____	900.00 €
Mission SPS _____	1 880.38 €
Montant des travaux _____	86 320.00 €
Hausses imprévues _____	4 316.00€
TOTAL HT _____	102 305.06 €
- TOTAL TTC _____	122 766.08 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'entreprendre les travaux pour la 5ème tranche (tranche conditionnelle n°5), restauration travées du chœur et du décor de l'Eglise Saint Martin de Cahuzac.
- de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Lot-et-Garonne (DSIL), de la DRAC, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- de charger Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
- d'approuver le plan de financement du projet comme suit :

- DSIL (20 % du HT)	20 461.01 €
- DRAC (20 % du HT)	20 461.01 €
- Conseil Régional (20% du HT)	20 461.01 €
- Conseil Départemental (20 % du HT)	20 461.01 €
- Autofinancement	20 461.12 €
- TOTAL TRAVAUX HT	102 305.06 €
- TOTAL TRAVAUX TTC	122 766.08 €

Le montant de la TVA sera pris en charge par la commune.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette délibération.
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Questions diverses :**

Le Maire informe les élus :

- qu'il souhaite accorder des médailles d'Honneur aux élus dont les services accomplis dans les mandats électifs sont conformes à l'article R411-46 du Code des Communes, À cet effet, il se charge des dossiers ;
- qu'il va contacter la CCBHAP pour remplacer la panneau "CAHUZAC" qui a été volé et pour leur demander de l'installer en même temps que les panneaux en occitan ;
- qu'il va contacter la gendarmerie au sujet du vols de drapeaux pour obtenir un dédommagement (non prit en charge par l'assurance de la collectivité) par les auteurs des faits ;
- les travaux de goudronnage du chemin de Mondounet par la CCBHAP devraient être réalisés entre fin septembre et début octobre ;
- la Sous-Préfecture a refusé l'accord de la DSIL au titre de la demande de subvention pour la restauration de l'église pour la tranche conditionnelle 4 ;
- la Sous-Préfecture a autorisé le regroupement des tranches conditionnelles 4 et 5. À cet effet, il faudra déposer les dossiers de subventions DSIL, DRAC, conseil régional et conseil départemental ;
- la commission de sécurité viendra le 22 septembre pour le contrôle périodique de la salle des fêtes et APAVE le 29 septembre pour le contrôle annuel.

---

## **SEANCE du 20 octobre 2025.**

### **1 - Rapport d'activité pour l'année 2024 de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

La commune a reçu en date du 17/09/2025 par voie dématérialisée et du 01/10/2025 par voie postale, le Rapport d'activité 2024 de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le rapport d'activité dudit syndicat.

Monsieur Le Maire informe que ce document est tenu dans son intégralité en mairie, à la disposition des élus et du public et peut également être téléchargé sur le site Internet de TE 47 ([www.te47.fr](http://www.te47.fr)).

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité de l'année 2024 de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2 - Abrogation délibération n°2025-039**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le souhait des consorts LAGENEBRE a évolué depuis la délibération 2025-039 abrogeant la 1<sup>ère</sup> délibération du 20 mars 2018 qui permettait à la commune d'acquérir la parcelle section C n° 420 lieu-dit Mondounet à Cahuzac (47) d'une superficie de 1 are 11 centiare

appartenant aux conjoints LAGENEBRE pour la voie communale "Chemin de Mondounet" pour la somme de 10 euros.

Désormais le don n'est plus envisagé et le souhait de vente est au prix de 15 centimes /m<sup>2</sup> de la parcelle de terre. Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'accepter l'achat des conjoints LAGENEBRE la parcelle de terre cadastrée sous la référence suivante :

Section C n° 420 lieu-dit Mondounet à Cahuzac (47) d'une superficie de 1 ara 11 centiare, soit une contenance totale de 01a 11 ca pour la somme de seize euros et soixante-cinq centimes (16.65 €).

- De confier l'acte notarié dudit projet à Maître Monney notaire à 47330 Castillonès étant entendu que tous les frais relatifs à cet acte seront à la charge du vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents administratifs s'y reportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Subvention de fonctionnement APE collège Jean Boucheron**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention, reçue par mail le 06/10/25, de l'APE du collège Jean Boucheron, L'APE du collège fait une demande de subvention à la commune pour des voyages scolaires concernant de jeunes Cahuzacois.

Oûi son exposé et après délibération, les élus décident :

- D'attribuer une subvention de 150 € à l'APE du collège Jean Boucheron,

- D'imputer la dépense à l'article 65748 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du budget primitif 2025.

- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Questions diverses**

- Mme VACHAUD secrétaire de l'association de Sauvegarde de l'église Saint Martin souhaite faire un point sur l'avancée des travaux de l'église et plus particulièrement sur le devenir de la sacristie. Un mail sera adressé à M. BOULANGER afin de connaître le devenir de la sacristie.
- L'entreprise GARRIGOU de Villeneuve-sur-Lot va être sollicitée afin de relier les actes d'état civil.
- L'entreprise Technifeu doit passer pour contrôler les extincteurs.
- Le versement de la subvention allouée par la communauté des communes pour la réfection du terrain de foot est en bonne voie puisque le district vient de verser sa participation pour un montant de 1€.
- L'épicerie ambulante Itinérante a changé ses horaires de passages sur la commune : le lundi de 17h30 à 18h.
- Des arbres vont être plantés au Square des loisirs ainsi que des ifs au cimetière (jardin du souvenir)
- Le chemin de Plantous n'a pas été déclaré d'utilité publique.
- La commission de révision des listes électorales se réunira entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.
- A compter des prochaines élections municipales, le nombre de conseillers communautaires sera de 62 sur décision du préfet.
- M. TERRAZA a fourni une facture pour la première tranche des travaux concernant le suivi des toitures de l'ancienne école.
- Une plateforme pour montgolfière est installée sur le parking de l'Eclipse.
- M. ALLENDER souhaite que la voie de circulation de Mondounet soit limitée à 30km/h. Une demande va être faite aux services de la communauté des communes.
- M. ALLENDER souhaite avoir les clés du panneau d'informations de Mondounet afin de mettre les informations concernant les manifestations du Comité des fêtes. Le conseil rejette la demande car c'est M. Couleau qui en a la charge.
- Mme EVANS informe le conseil que trop de déchets jonchent le sol autour des poubelles. La communauté des communes en sera informée.
- Information sur le projet E-CHO
- Après discussion entre la locataire de l'appartement n°3 et le responsable de l'entreprise ES-SAMTI, les travaux interviendront la semaine du 15 au 20 décembre 2025. Un courrier sera adressé à la locataire afin de lui confirmer la date d'intervention.
- Un gare vélo va être installé au niveau de l'abri bus.

---

## **Séance du 26 NOVEMBRE 2025**

### **1 - Abrogation plan de financement église TC4 et TC5**

À la suite de la réception de la version n°7 du budget de la restauration de l'église. Il convient donc d'étudier le plan de financement de cette tranche :

Honoraires suivi des travaux : 8 090.91 €  
Mission SPS : 1 880.38 €  
Montant des travaux : 71 348.50 €  
Hausses imprévues : 3 567.42€  
TOTAL HT : 84 887.22 €  
TOTAL TTC 101 864.66 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'entreprendre les travaux pour la 5ème tranche (tranche conditionnelle n°5), restauration travées du chœur et du décor de l'Église Saint Martin de Cahuzac.
- de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Lot-et-Garonne (DSIL), de la DRAC, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- de charger Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,
- d'approuver le plan de financement du projet comme suit :

- DSIL (20 % du HT) : 16 977.00 €
- DRAC (20 % du HT) : 16 977.00 €
- Conseil Régional (20% du HT) : 16 977.00 €
- Conseil Départemental (20 % du HT) : 16 977.00 €
- Autofinancement : 16 979.22 €
- TOTAL TRAVAUX HT : 84 887.22 €
- TOTAL TRAVAUX TTC : 101 864.66 €

Le montant de la TVA sera pris en charge par la commune.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette délibération.
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2 - Avenant n°1 Mission SPS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2014 choisissant le cabinet « ARCHITECTURE ET PATRIMOINE » pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église St Martin de Cahuzac notamment de coordonner la mission Sécurité Protection de la Santé.

L'objet du présent avenant est de prendre en compte que le contrat initial architecte prévoyait des travaux en 4 tranches (3ème à 6ème tranches). Avec la dernière tranche scindée en 2 (TC4 et TC5) cela porte le total des tranches à 6 tranches. Cela entraîne une rémunération supplémentaire sur ces 2 tranches. Elle sera égale à la rémunération de la tranche précédente établie en 2014, soit 1 880.38 € HT, pour chaque nouvelle tranche.

- Honoraires SPS contrat 2014 : 7 057.18 € HT
- Honoraires SPS TC4 2025 : 1 880.38 € HT
- Honoraires SPS TC5 2025 : 1 880.38 € HT
- Total honoraires SPS : 10 817.90 € HT

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 relatif au contrat SPS ci-dessus énoncée ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Avenant n°3 du contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2014 choisissant le cabinet « ARCHITECTURE ET PATRIMOINE » pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église St Martin de Cahuzac pour une enveloppe financière de 560 094.10 € HT et un taux de rémunération de 9.8%, soit 51 541.62 € TTC à 19.6%.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2014 présentant l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre qui maintenait le montant du marché à : 560 094.10 € HT. Mais intégrant une TVA à 20 % relevant le coût de la mission à 74 213.81 € TTC

L'avenant n°2 signé le 27 mars 2024 actait le découpage de la dernière tranche de travaux en 2 tranches ainsi que la nouvelle consultation par suite de la résiliation par l'entreprise des Compagnons Réunis du lot n°1.

L'objet du présent avenant est de prendre en compte le choix de l'entreprise TMH et l'actualisation des marchés des lots 4 et 7 modifiant le montant des travaux suivant le budget V7 du 15 septembre 2025. Le contrat initial architecte prévoyait des travaux en 4 tranches (3ème à 6ème tranches). Avec la dernière tranche scindée en 2 (TC4 et TC5) cela porte le total des tranches à 6 tranches. Cela modifie la rémunération des architectes qui passe de 9.8 % à 10.8 % sur ces 2 tranches, soit :

- Budget travaux TC4 2025 : 114 358.54 € HT
- Honoraires architecte 10.8 % : 12 350 .72 € HT (14 820.86 € TTC)

- Budget travaux TC5 2025 : 74 915.92 € HT
- Honoraires architecte 10.8 % : 8 090.91 € HT (9 709.09 € TTC)

Ce qui annule et remplace l'avenant n°2 basé sur le budget V6 avant re consultation du lot 1

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre ci-dessus énoncé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Questions diverses**

- o Plantation de 5 prunus autour du terrain de pétanque + 2 ifs au cimetière « jardin du souvenir ». Il faut prévoir la plantation de 2 à 3 ifs supplémentaires
- o Le rendez-vous technique avec le service ingénierie du Conseil départemental est remis à janvier 2026.
- o La demande de remise des médailles d'honneur a reçu un avis favorable.
- o La réfection du chemin de Mondounet a un surcoût de 346€.
- o Soucis avec la CAF et le règlement de certaines prestations pour les locataires.
- o L'inauguration de la caserne des pompiers est prévue le samedi 6 décembre.
- o Le diplôme de secrétaire de mairie sera reconduit à l'université pour la 13ème session suite à une motion des élus ruraux.
- o L'entreprise CAMPANOVA propose ses services pour l'entretien des cloches de l'église (montant forfaitaire de 200€/an).
- o Les guirlandes lumineuses de Noël seront installées le dimanche 30 novembre à partir de 9h.
- o Il est à envisager le remplacement de la secrétaire lors de ses absences pour raison médicale.
- o Une date devra être fixée pour une réunion préparatoire pour la distribution des chocolats de Noël aux plus de 75 ans.

#### **RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT**

Les jours et heures d'ouverture au public :

- le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h.
- le mercredi de 9h30 à 13h.

Nous vous rappelons que le maire n'assurant pas régulièrement de permanences, les rendez-vous auprès du maire doivent être demandés au secrétariat.

## **Infos diverses.**

### **CAHUZAC A RETROUVE SES COULEURS DE FIN D'ANNEE**

Dimanche 30 novembre, comme le veut la tradition, une équipe d'élus et de jeunes bénévoles ont participé à l'installation des illuminations. La relève est donc assurée avec cette nouvelle génération en la personne de Théo TEILLET-DEVIC et Jules BATANERO qui ont aidé Florent POLETTO, Grégory BATANERO et Philippe COULEAU. Grand merci à ces jeunes bénévoles.



## A LA SAINTE CATHERINE TOUT ARBRE PREND RACINE

Fin novembre, la plantation de cinq prunus fragilisés par leur vétusté, ont été arrachés et remplacés à l'aire de loisirs et quatre ifs ont été plantés au columbarium pour rendre plus agréable l'accueil des familles désireuses de se recueillir près de leurs proches.



---

## REFECTION DES ROUTES : TRAVAUX REALISES

Cet automne, le prolongement du chemin de Mondounet a été terminé par le revêtement de bitume après l'élagage des arbres le joutant. Cette partie de voie n'étant pas d'intérêt communautaire, son financement est assuré par la seule commune de Cahuzac au même titre que les autres chemins ruraux. Notre petite commune poursuit donc cet effort d'entretien de nos voies progressivement chaque année.

La route de la Douyne a été remise en état, elle aussi.



## RAPPEL

Devant, le manque de civisme de certains administrés depuis le début du printemps, il semble important de rappeler certaines règles.

L'arrêté Préfectoral 013-0002 du 5 janvier 2015 rappelle au travers de l'article 10 que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau ou l'arrosage dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité ne peuvent être effectuées que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30,**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal en fonction de situations spécifiques locales.

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cet ordre.

---

## Les manifestations de la mairie.

### COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918.

Comme le veut la tradition et fidèles au devoir de mémoire, les Cahuzacois ont commémoré le 107<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918. Le maire lut le message de Mme La Ministre des Armées qui rappelait les 1 million quatre cent mille morts tombés au champ d'honneur et ceux tombés en Indochine, Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan et au Levant. Après les interventions du Souvenir Français, de l'UFAC et du Général BOGG suivirent les dépôts de gerbes et l'appel des morts pour la France de la commune de Cahuzac ainsi que la minute de silence. Le maire clôtura la cérémonie en remerciant les nombreux porteurs-drapeaux, les représentants des communes voisines, les associations patriotiques, M. J-P. LARANAGA qui ordonnait et la population. Le café assorti de gâteaux reconforta l'assistance dans la salle des Fêtes.



## **SOIREE CINEMA.**

Cette année encore, Ciné 4, en partenariat avec ECRAN 47 et la commune, a organisé une soirée cinéma dans la cour du château, généreusement mis à disposition par la famille DELPIT. Le 28 juillet, de nombreux spectateurs ont pu assister à la projection du film « La Venue de l'Avenir ». Cette nouvelle édition a accueilli près d'une centaine de participants. A l'année prochaine pour une nouvelle manifestation...



---

## **La Vie des Associations**

### **Société de chasse de Cahuzac**

#### **LES CHASSEURS AU RENDEZ VOUS DES BATTUES**

Comme en témoigne la photo, la première battue au gros gibier a eu lieu le samedi 15 novembre suivie d'une autre le 22 novembre. Traditionnellement, les participants se retrouvent le matin à 8 heures sur le parking de l'Eclipse où les consignes de sécurité sont données par le chef de battue après signature du carnet de présence. Les chasseurs regagnent alors leurs postes respectifs dans l'attente du signal par la corne du piqueur armé de sa meute. A l'issue de ces deux battues, huit bêtes ont été abattues. A noter que l'entraide est de rigueur entre Cahuzac et Lalandusse pour réaliser le quota fixé par la Fédération.



---

### **L'Association Saint Martin de sauvegarde de l'église.**

C'est avec grand plaisir que nous, les membres de l'Association Saint Martin, avons appris que les travaux de l'église allaient enfin s'achever fin 2026. Les travaux ont commencé en 2012. Cette dernière tranche concerne les murs, les boiseries, les statues, les grilles, les portes, les dallages, l'autel, le chœur, les peintures et la sacristie. A partir du 4 janvier, l'église sera fermée au public.

## Comité des Fêtes.

Comme chaque année, le comité des fêtes met tout en œuvre afin de pouvoir faire en sorte que les habitants puissent se retrouver pour échanger de bons moments. Les différents repas proposés sont visiblement appréciés. Nous pourrions nous retrouver le 7 février à 16 h pour un après-midi jeux et déguster de bonnes crêpes. On vous attend nombreux.



La gym d'entretien, chaque mardi de l'année fait son plein. Garder la forme avec du renfort musculaire, cardio, mobilisation articulaire, le tout dans la bonne humeur. Vous pourrez retrouver les dates de nos manifestations sur le site de la mairie rubrique agenda ainsi que sur la page Facebook : **cahuzac47330 comité des fêtes**

### Précisions concernant la fête de Noël.

La fête de Noël n'a pas eu lieu cette année. Le coût de la soirée 2024 était de 78 euros/enfant. (Spectacle, goûter, contribution pour le cadeau de 20 euros /enfant). Par ailleurs le comité des fêtes a constaté depuis plusieurs années une faible participation de ces enfants et de leurs parents aux autres manifestations que le Comité des Fêtes organise (après-midi jeux, soirée crêpes, fêtes du village, repas à thème...). D'où la lassitude des membres du bureau dont l'objectif est l'animation du village de Cahuzac.  
Le Président et le bureau du CDF

## ASCCL (Association Sportive Cahuzac Castillonnès Lalandusse).



Notre équipe « séniors » dirigée par Jérémy Caron dont l'objectif est le maintien en D2 pointe en milieu de tableau et a alternée des résultats en dents de scie au fil des matchs de cette première partie de saison.

Du côté de nos équipes jeunes, plusieurs plateaux à domicile ont été organisés avec succès sous la houlette de notre RTG, Alban LE GALL. Pendant cette première phase, notre école de foot s'est bien illustrée sur tous les terrains lors de ces rencontres.

En cette période de fêtes, les enfants du club ont accueilli le Père Noël autour d'un goûter convivial avec une belle affluence dans la salle polyvalente de la plaine des sports. La commission festivités est heureuse de vous informer de la tenue de son repas de début d'année prévu le 10 janvier à la salle des fêtes de Cahuzac (repas tartiflette).

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2026.

Sportivement l'ASCCL.



## Dates à retenir

- **Vendredi 9 janvier à 18h : cérémonie des vœux de la municipalité**, à la salle des fêtes du village.
- **Samedi 10 janvier : soirée Tartiflette**, organisée par l'ASCCL, à la salle des fêtes du village.
- **Dimanches 15 et 22 mars : élections municipales**
- **Vendredi 1<sup>er</sup> mai, 12h : repas des chasseurs**, à la salle des fêtes du village.

### Agenda 2026

#### Comité des Fêtes de CAHUZAC

**Goûter Crêpes - Jeux**  
Crêpes et boissons gratuites

**7**  
Fév.

**28**  
Mars

**Repas de Printemps**  
Salle des Fêtes de Cahuzac  
Animé par MOMO

**Fête du Village les 30 & 31**

Concours de pétanque Repas  
Marche familiale Vide grenier.

**30**  
Mai

**13**  
Juil.

**Soirée Grillades**  
Terrain de pétanque Cahuzac  
Animée par MOMO

**NOUVEAU**

Isolé(e) ? Pas de Voiture ?

**L'itinérette**  
Votre Supérette Itinérante

Manque de temps ?

**JE VIENS À VOTRE RENCONTRE !**  
Sur la place de votre commune et à domicile.

**DÈS LE 09/07/2025**

Fruits et Légumes  
Produits Frais  
Épicerie  
Produits d'Hygiène  
Produits Locaux

06.59.20.99.05  
litinerette.wixsite.com/  
litinerette  
L'itinérette

**A Cahuzac, tous les lundis**  
**en fin de journée, à 17h30**  
**sur la Place du Square**